



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 26 février 2026

Délibération n° **2026-048**
Objet : **Modifications du tableau
des effectifs**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le dix-neuf février deux mille vingt-six à
la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Wiebke SILVE, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votants : 23

Présents :

Madame Chantal EYMEOD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOD
Monsieur Gérard MARCELLIN donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Monsieur Olivier LEFRANCOIS donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA

Absents excusés :

Madame Claire SARDY
Madame Véronique CONSTANS
Monsieur Jean-Louis RIFFAUD
Madame Ouria BLANCHET

Absents non excusés :

Madame Valérie BARTHELON
Monsieur Vincent ESMIEU

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu l'arrêté n° 2020.563 du 19 novembre 2020 déterminant les lignes directrices de gestion,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 octobre 2025,

Madame le Maire expose, que dans le cadre d'une évolution de carrière, certains agents peuvent accéder à un grade supérieur, soit par voie de concours, soit par promotion interne ou avancement de grade en fonction des possibilités statutaires.

C'est pourquoi, compte tenu des besoins, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression	Création	date
<u>Animation /communication</u> 1 poste d'adjoint du patrimoine à TC	1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à TC	01/04/2026
<u>Vie scolaire</u> 1 poste d'agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles à TC	1 poste d'agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à TC	01/04/2026
<u>Entretien</u> 1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TNC (28 heures hebdomadaires)	1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à TNC (28 heures hebdomadaires)	01/04/2026
<u>CTM</u> 1 poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à TC	1 poste de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à TC	01/04/2026
<u>Culture</u> 1 poste d'adjoint du patrimoine à TC	1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à TC	01/07/2026
<u>Police municipale</u>	1 poste de gardien-brigadier de police municipale à TC	01/10/2026

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les propositions de suppression et de création de postes
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal tel que présenté ci-dessus.
- **CHARGE** Madame le Maire de prendre par arrêtés municipaux les décisions correspondantes.
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget 2026

Le 27 février 2026

Madame Le Maire
Chantal EYMEUD



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.